

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00407

Numéro SIREN : 529 941 304

Nom ou dénomination : MATTHIEU MICHEL DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/012641

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2294364

Dénomination : MATTHIEU MICHEL DISTRIBUTION
Adresse : 7 zone artisanale ou zone d'activité de Ribaute 31130
Quint-fonsegrives -FRANCE-
n° de gestion : 2011B00407
n° d'identification : 529 941 304
n° de dépôt : A2019/012641
Date du dépôt : 02/07/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et
extraordinaire du 02/05/2019



2294364

MATTHIEU MICHEL DISTRIBUTION

2 M DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée Au capital de 100.000 Euros
7 ZA de RIBAUTE
31130 QUINT FONSEGRIVES
RCS TOULOUSE 529 941 304

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
et EXTRAORDINAIRE**

Du 2 mai 2019


L'an deux mille dix-neuf,

Le deux mai,

A onze heures trente,

Les actionnaires de la société 2M DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros dont le siège social est fixé , immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 529 941 304, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président, au siège social.

Sont présents :

- La société SAS ZEST CONSULTING
Propriétaire de deux cent quarante-cinq actions 245 actions
- Monsieur Michel GRAU
Propriétaire de deux cent cinquante-cinq actions 255 actions 
- La société SAS AXDIS
Propriétaire de cent vingt-cinq actions 125 actions

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL 625 actions

- Monsieur KAMISSOKO Salia en tant que cessionnaire des actions de la SAS 2M DISTRIBUTION

Monsieur Michel GRAU préside la séance en sa qualité de Président de la société 2M DISTRIBUTION

AL & SK 116.

Il est constaté que tous les actionnaires sont présents et, qu'en conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- Le rapport établi par le Président
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Le Président rappelle que conformément à la loi tous les documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la présente Assemblée.

La collectivité lui donne acte de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication ont été respectées et, notamment de la mise à disposition des actionnaires.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession au profit d'un tiers non associé,
- Agrément du nouvel actionnaire,
- Démission du Président et nomination nouveau Président

Le Président présente ensuite son rapport.

Cette présentation et lecture terminées, il déclare la discussion générale ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes portées à l'ordre du jour de la réunion :

PREMIERE RESOLUTION : Autorisation Cession

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport du Président, autorise le projet de cession d'actions à intervenir, ainsi qu'il suit :

1. Cession par Monsieur Michel GRAU au profit de Monsieur KAMISSOKO Salia à concurrence des 255 actions qu'il détient dans le capital de notre société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION : Agrément Cessionnaire

En conséquence de ce qui précède l'Assemblée Générale conformément à l'article 11.1 des statuts, prend acte de l'absence d'exercice du droit de préemption.

Également en application de l'article 11.2 des statuts, l'Assemblée Générale décide d'agréer la cessionnaire, à savoir :


Monsieur KAMISSOKO Salia

De nationalité Française

Né le 16 avril 1975 à BAMAKO

Demeurant : 3 rue Pierre Brossolette 93 500 PANTIN

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Actionnaires.

AL  S K 9/6

TROISIEME RESOLUTION : Démission du Président et Nomination nouveau Président

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale prend acte ce jour de la démission effective de Monsieur Michel GRAU de ses fonctions de Président et le remercie pour les diligences accomplies pour la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, Monsieur Salia KAMISSOKO, né le 16 avril 1975 à BAMAKO, de nationalité française, demeurant 3 rue Pierre Brossolette 93500 PANTIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

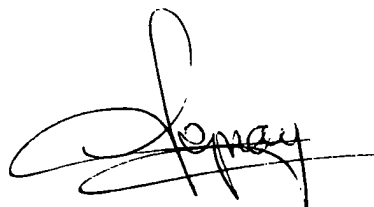
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Actionnaires.

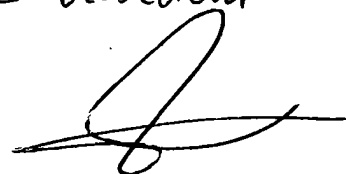
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes présentes

Démissionnaire de mon mandat



Accepte le mandat de Président



AL  SK AL